

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1309

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, Mme Louwagie, M. Quentin et M. Aubert

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 19 à 37.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas prévoient de créer un régime de recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines distinct du régime de recherche sur l'embryon humain.

Sortir les CSEh du régime légal de la recherche sur l'embryon et ne les soumettre qu'à une simple déclaration est une proposition qui place les recherches sur les CSEh hors de contrôle et les livre à l'industrialisation.